



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier trésorier de la susdite municipalité, que le 31 mai 2023 est entré en vigueur le règlement numéro 2023-546 relatif à la démolition d'immeubles.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à L'Ascension, ce 7 juin 2023

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier trésorier